Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 081-218102713-20261112-AR261120724-AR

Ville de Saint-Sulpice La Pointe

Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

ARRETE N° AR-26112-0724
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. Jérémie COMBES

Lle Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn),

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-19 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire du 21 mars 2026 ;
- Considérant qu'il est de bonne pratique communale, dans un souci notamment d'efficacité et de plus grande réactivité, d'octroyer des délégations de signatures aux agents communaux, en complément des délégations délivrés aux élus communaux ;
- Considérant que M. Jérémie COMBES, agent communal, exerce les fonctions de Responsable du service Finances, achats et conseil stratégique ;

ARRETE

Article 1 : Donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M. Jérémie COMBES pour :

- Attester la conformité et l'exactitude du service fait dans le cadre du contrôle des factures, mémoires et pièces justificatives en vue de la signature des mandats et titres ;
- Engager les dépenses et recettes communales courantes, par bons de commande et actes préparatoires, dans la limite de 500 € TTC ;

Cette délégation prend effet au 16 novembre 2026.

Article 2 : Cette délégation est accordée intuitu personae et ne peut, en aucun cas, faire obstacle au pouvoir du Maire, d'un adjoint ou d'un conseiller municipal délégué d'accomplir personnellement tout acte se rapportant aux attributions ainsi déléguées. Elle pourra être retirée à tout moment.

Article 3 : La signature par M. Jérémie COMBES des pièces, actes et documents cités à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante "Par délégation, pour le Maire, »

Article 4 : Ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et M. le Comptable Public et notifiée à l'intéressé.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 12 novembre 2026

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Notifié à l'intéressé :
Le : 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 081-218102713-20261112-AR261120724-AR

Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

ANNEXE N° 1
A L'ARRETE MUNCIPAL N° AR-26112-0724
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Monsieur Jérémie COMBES

Conformément à l'arrêté municipal susvisé figurent ci-dessous la signature de :

Jérémie COMBES

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 12 novembre 2026,

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE (Tarn) 81

Raphaël BERNARDIN